

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 9 juillet 2024

Délibération n° 2024 – 09/07/2024 – 4

Elections de représentants au sein de la commission CVEC

- VU le code de l'éducation

- VU les statuts de l'université de Bourgogne

- VU la délibération n°2024-14/05/2024-11 du 14 mai 2024 approuvant la charte du bon usage de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Effectif statutaire: 32 Membres en exercice: 32

Quorum: 16

Membres présents : 20 Membres représentés : 7

Total: 27

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés: 27

Pour : 27

Contre: 0

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne les représentants des personnels et des étudiants au sein de la commission CVEC :

Quatre représentants des étudiants du conseil d'administration

- Jean FEVRE
- Maxime VIGNERON
- Antoine SABATIER
- Lia GODINHO

Huit représentants des étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire

- Lyssandre BARON
- Robinson DAOUST
- Thomas MORAUX
- Chloé PORTERAT
- Lucile CHUPIN
- Léonard DE ALMEIDA GIROD
- Audrey PLUVINET
- Marine SENNEGON-LASGONNIERE

Un représentant des enseignants-chercheurs ou enseignant élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire

- Lionel CROGNIER

Un représentant des personnels BIATSS élu par le conseil d'administration parmi les membres élus au conseil d'administration ou à la commission de la formation et de la vie universitaire

- Vanessa VAIZANT

Un représentant des instituts paramédicaux (conventionnés avec l'université) désigné par le conseil d'administration parmi les directeurs ou directrices de ces instituts

- Yamina KROUK

Trois personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université

- Un représentant de Dijon métropole

- Un représentant de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau

- Un représentant de Nevers Agglomération

Dijon, le 10 juillet 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne